

Bruxelles, le 28 avril 1977
PC/ab

432

Note BIO COM (77) 161 aux Bureaux nationaux
c. c. aux membres du Groupe, au directeur général DG I et au service
"relations de la Commission avec ses délégués" DG VIII

I. - REUNION DE LA COMMISSION DU 27 AVRIL 1977

1) Programme d'information de la Commission pour les élections directes
du Parlement européen

Un crédit d'un million d'UC destiné au programme spécial pour l'information des formateurs d'opinion, qui avait été bloqué par le Parlement européen, a maintenant été débloqué, à la suite d'une réunion de la commission politique du Parlement européen, qui s'est tenue en début de semaine à Londres.

2) Agriculture

La Commission a souligné les résultats du Conseil agricole qui s'est tenu à Luxembourg, les 25 et 26 avril, au sujet des prix agricoles 1977/78 et qui restent très proches des propositions initiales de la Commission.
Elle estime positifs

les éléments du paquet qui renforcent l'approche structurelle dans le secteur laitier et qui contribueront à la réalisation d'un meilleur équilibre entre l'offre et la demande (prélèvement de coresponsabilité, primes de reconversion, de non-commercialisation, etc.). Les subventions considérables à la consommation de beurre sont également une contribution importante à cet effet. La solution temporaire et dégressive qui a été trouvée pour ce dernier point et qui est intervenue sur la base de la proposition que M. Gundelach a faite au nom de la Commission correspond exactement aux orientations qui avaient été retenues par la Commission dans sa réunion extraordinaire de lundi dernier.

En outre, M. Gundelach a confirmé son intention de soumettre des propositions pour renforcer l'amélioration structurelle de la politique agricole commune.

Exportations de beurre

En réponse à des questions de la part des journalistes, au sujet des exportations de beurre, le Porte-Parole a déclaré que les décisions du dernier Conseil agricole ont modifié la situation qui avait amené la Commission à introduire un contrôle strict des exportations. En effet, le Conseil a introduit des subsides importants en faveur des consommateurs communautaires ce qui donne un nouvel équilibre entre l'effort d'écoulement de beurre à l'intérieur et celui à l'extérieur de la Communauté. Dès lors, tout en maintenant le système de surveillance des exportations (donnant à la Commission trois jours de réflexion avant d'accepter définitivement les demandes de restitutions à l'exportation), la Commission estime pouvoir retourner à des pratiques normales. Le Porte-Parole a précisé que jusqu'ici, aucune nouvelle demande de restitutions vers les pays de l'Europe de l'Est n'a été présentée.

./.

3) Politique de promotion des intérêts des consommateurs.

La Commission a eu un débat d'orientation sur l'importance à attacher aux intérêts des consommateurs lors de la formulation des politiques communautaires. Le débat s'est déroulé sur base d'une communication de M. Burke, Le Commissaire responsable de la protection des intérêts des consommateurs.

Dans cette communication, M. Burke souligne que des élections directes au Parlement européen donneront un nouvel instrument en vue d'atteindre l'objectif visant à faire de la Communauté une réalité concrète dans la vie de tous les jours. Pour la Commission, c'est en proposant des politiques qui ont une incidence directe sur la vie des citoyens de la Communauté que la Commission tirera le parti maximum de cet instrument.

M. Burke recommande, que la Commission ne se limite pas à la seule protection des intérêts des consommateurs telle qu'elle a été conçue dans le programme actuel, mais que la Commission étende ses préoccupations à l'aspect plus positif de la promotion active de ces intérêts.

L'intérêt du consommateur, selon M. Burke, doit être pris en considération par la Commission, non seulement lorsqu'elle adopte certaines mesures spécifiques de protection des consommateurs, mais dans toutes les grandes actions qu'elle entreprend et qui peuvent avoir une incidence sur chaque citoyen. La Commission a noté à cet égard que plusieurs des initiatives qu'elle a prises depuis qu'elle est en fonction répondaient à cette préoccupation, comme par exemple ses propositions en matière de prix agricoles, ses propositions pour le renforcement du Fonds social européen ou ses initiatives pour résoudre la crise de la sidérurgie.

La Commission a retenu diverses orientations proposées par M. Burke pour la suite des travaux dans ce domaine, et notamment le principe d'une conférence qui réunirait des personnalités de haut niveau, conférence dont les modalités vont être maintenant précisées.

4) Accident d'Ekofisk

M. Natali a fait rapport sur les initiatives déjà prises ou à prendre à la suite de cet accident. Les mesures qui pourraient être prises au niveau communautaire pour lutter contre les conséquences d'accidents semblables ont été évoqué lors d'une réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue à Bruxelles le 25 avril.

La Commission a constaté que l'accident actuel ne permet pas aux institutions communautaires de jouer un rôle actif puisque il est survenu lors de l'exploitation par une entreprise privée d'un gisement situé dans une zone relevant des autorités norvégiennes. Des leçons sont cependant à tirer pour renforcer l'action de la Communauté contre le risque de pollution de la mer par le pétrole. Cette action pourra porter notamment sur la prévention, sur la mise en oeuvre d'une technologie pour lutter contre des accidents semblables ainsi que sur l'organisation au niveau communautaire de moyens et de connaissances destinés à faciliter les interventions dans des cas semblables.

La Commission a invité M. Natali à faire rapport au Conseil Affaires étrangères de mardi prochain sur ces orientations de la Commission.

5. - Acier

La Commission a entendu un rapport de M. Davignon sur les résultats de la réunion du comité consultatif CECA qui, dans l'ensemble, avait accueilli favorablement les intentions de la Commission. La consultation du Conseil prendra vraisemblablement fin le mardi 3 mai, ce qui permettra à la Commission d'arrêter formellement ses décisions le mercredi 4, et de faire paraître aussitôt au J. O. l'ensemble des mesures de mise en oeuvre des orientations de politique sidérurgique communautaire (voir P - 33).

6. - Décisions administratives

La Commission a nommé M. Eamon CALLACHER, directeur général de la Pêche. Agé de 51 ans, M. Eamon Callagher était depuis le début de 1976, Directeur général adjoint des relations extérieures. Il avait, à ce titre, assumé une responsabilité de premier plan dans les travaux de la Commission sur la politique commune. Il avait en particulier dirigé la délégation de la Commission dans les négociations en matière de pêche avec de nombreux pays tiers, notamment Etats-Unis, Canada, Pays de l'Est, etc., au cours des six derniers mois.

II. - DIVERS

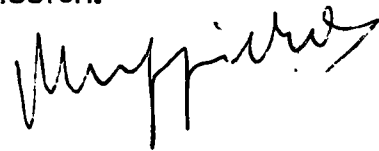
1) Visite à la Commission du roi Baudouin

Le Roi des Belges sera reçu en visite officielle à la Commission, le vendredi 29 avril, à 11 h 30. Il participera à une réunion de la Commission, qui offrira ensuite en déjeuner en son honneur. Une IP à ce sujet vous parviendra vendredi.

2) Visite de M. Mitterand à la Commission

M. François Mitterand, Premier Secrétaire du Parti socialiste français, rendra visite à la Commission, lundi le 2 mai 1977, à l'invitation du Président Jenkins. A l'issue d'une réunion avec le président et des membres de la Commission, M. Mitterand sera reçu à déjeuner par la Commission.

Détails éventuels à suivre.



Amitiés

R. RUGGIERO